



# KRONOS™

## Code de Conduite Fournisseur

**Ensemble, nous bâtissons un avenir plein de promesses**

Chez KRONOS nous sommes animés par le souci permanent de faire toujours mieux - en améliorant nos processus, nos produits, nos services pour notre clientèle. Nous investissons dans de nouvelles technologies, dans notre culture d'entreprise et dans des méthodes pour travailler plus intelligemment. Nous avons la conviction de pouvoir rendre l'avenir plus prospère en menant nos activités de manière plus durable à tous les niveaux: aussi bien pour l'environnement que pour nos clients, nos collaborateurs et nos collectivités.

Nous faisons le choix d'harmoniser nos activités avec les principes rigoureux de l'ESG (Environnement, Société, Gouvernance) comme ils sont décrits ci-après, et nous attendons la même chose de la part de nos partenaires commerciaux (fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services) lorsqu'ils travaillent avec nous.

En vue de pérenniser une relation commerciale avec KRONOS, nos partenaires doivent s'engager à mettre en pratique les valeurs définies dans le présent Code de Conduite Fournisseur (Code) ou adhérer à des valeurs équivalentes comme définies dans leur propre Code.





## Code de Conduite Fournisseur

### KRONOS et les engagements de ses partenaires commerciaux

Dans les domaines de l'ESG, les exigences des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi que les obligations réglementaires évoluent rapidement, tout comme le besoin de partenariat dans la chaîne logistique en vue de répondre à ces attentes et de garantir la conformité avec ces nouvelles exigences.

Plus spécialement dans le domaine de la chaîne logistique, la loi allemande sur les obligations de diligence des entreprises pour la prévention des violations des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz—LkSG) a été promulguée le 16 juillet 2021. Le 23 février 2022, la Commission européenne a présenté une proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, applicable aux entreprises exerçant leurs activités dans la chaîne logistique de l'UE. Les deux lois imposent aux entreprises répondant à certains critères de respecter un grand nombre d'obligations de diligence dans la chaîne logistique en matière de droits de l'homme et de respect de l'environnement. Ci-après, ces lois ainsi que d'autres textes en vigueur et dispositions légales applicables, imposant des obligations ESG visant la chaîne logistique, sont appelées (« réglementations de la chaîne logistique »).

Afin de parvenir à se conformer mutuellement à ces lois et à d'autres réglementations ESG susceptibles de faire leur apparition, KRONOS et ses partenaires commerciaux conviennent de ce qui suit:

### Respect des lois et du Code de Conduite

**Respect.** Respecter les lois applicables aux activités opérationnelles, y compris les réglementations de la chaîne logistique. Mettre en œuvre des systèmes, processus et contrôles en vue d'assurer le respect des lois applicables et des principes établis dans le présent Code, y compris des politiques et mécanismes de formation, de supervision, d'audit et de correction. Les partenaires commerciaux veilleront à ce que ces normes soient appliquées par leurs propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires de service.

**Données.** Accepter de fournir des informations et données nécessaires aux partenaires commerciaux dans la chaîne logistique pour se conformer aux réglementations applicables à la chaîne logistique, en particulier celles imposant des obligations de diligence ou de divulgation en matière d'ESG ou de chaîne logistique.

### Éthique

**Corruption.** Appliquer une politique de tolérance zéro en matière de concussion et de corruption. Respecter les lois anti-concussion et anti-corruption (y compris la loi américaine relative aux pratiques de corruption à l'étranger « Foreign Corrupt Practices Act » et toute autre loi locale applicable en lien avec la corruption d'officiels gouvernementaux). Offrir ou accepter des pots-de-vin, dessous-de-table et/ou autres paiements illégaux ne sera ni admis ni toléré.

**Concurrence.** Pratiquer une concurrence loyale et se conformer strictement aux lois de la concurrence et aux lois anti-trust avec une tolérance zéro en matière de fixation des prix, attribution des marchés ou abus de position dominante. Il est interdit de proposer des produits ou des services de manière trompeuse.

**Confidentialité et Protection des données.** Protéger les informations confidentielles entre partenaires commerciaux et veiller à empêcher leur utilisation abusive, vol, fraude ou divulgation inappropriée et se conformer aux lois applicables aux données à caractère personnel des collaborateurs qui doivent exclusivement être utilisées à des fins commerciales légitimes et autorisées.

**Commerce.** Respecter les lois et réglementations commerciales d'import/export et fournir des informations exactes et véridiques aux fonctionnaires des douanes, sur demande.

### Sécurité & Environnement

**Collaborateurs.** Respecter les lois de santé et de sécurité au travail en vigueur. Offrir aux collaborateurs un environnement de travail sûr, sain et conforme à l'hygiène et mettre en œuvre des mesures nécessaires pour prévenir tout accident, exposition et conséquences sanitaires, y compris toute mesure appropriée de contrôle, formation, procédures de travail et obligations d'équipement de protection personnelle. Assurer un suivi de la performance en matière de sécurité et chercher constamment à l'améliorer.



## Code de Conduite Fournisseur

**Activités d'exploitation.** Réduire l'impact des activités d'exploitation sur l'environnement et le public en organisant de manière responsable les processus de fabrication et de production, équipements et matériaux utilisés dans les processus en conformité avec les lois et permis/ autorisations en vigueur. Récupérer/réutiliser/reconditionner les résidus de production dans une mesure raisonnable et réduire l'utilisation des ressources en énergie et autres ressources naturelles tout en les utilisant efficacement.

**Planète.** Protéger l'environnement en respectant les lois et traités internationaux, nationaux et locaux en vigueur, y compris l'import et l'export de déchets dangereux. Mettre en place des procédures et systèmes en vue d'assurer en toute sécurité la manutention, le transport, le stockage, le recyclage, la réutilisation et le management des matières premières, des produits, de l'eau et des déchets.

### Produits

**Sécurité et responsabilité des produits.** Respecter les lois sur l'identification des dangers, l'évaluation des risques, l'étiquetage, l'emballage et l'utilisation sûre des produits. Dès lors qu'une demande est formulée, fournir en temps opportun des informations sur le contenu, les caractéristiques, l'utilisation sûre/la sécurité, l'impact environnemental des produits et les autorisations réglementaires nécessaires aux utilisateurs des produits pour leur permettre de déterminer leur propre conformité avec les lois en vigueur.

**Études scientifiques et protection des animaux.** Veiller à ce que les études scientifiques soient menées en conformité avec les lois en vigueur et les normes internationalement reconnues pour les tests réalisés sur les animaux. Instituer le principe 3R (remplacer/ réduire/réviser) comme une règle générale et, dans la mesure du possible, remplacer les tests sur les animaux par des méthodes d'expérimentation in-vitro scientifiquement validées et officiellement approuvées.

**Minerais de conflit.** Respecter les lois en vigueur bannissant l'utilisation de ces minerais dans les processus de fabrication ou les produits de minerais de conflit provenant de zones de conflit identifiées comme telles.

### Charte sociale

**Droits de l'homme.** Respecter les droits et la dignité de toutes les personnes, harmoniser les activités et stratégies avec les principes universellement acceptés du Pacte mondial de l'ONU, les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

**Temps de travail.** Veiller à ce que le temps de travail respecte les lois nationales en vigueur, les normes de l'industrie et les réglementations du travail locales ou les conventions applicables de l'OIT, les plus strictes dans la protection du temps de repos des employés étant à retenir.

**Rémunération et avantages sociaux.** Respect les lois en vigueur sur les salaires, les avantages et les heures supplémentaires. Garantir que la rémunération des employés n'est pas retenue illégalement. Garantir que la rémunération des employés respecte ou dépasse le salaire minimum en vigueur dans le pays respectif ou le salaire minimum défini pour le secteur industriel respectif et accorder aux employés les droits du travail auxquels ils peuvent prétendre. Veiller au paiement des heures supplémentaires au taux prévu par la loi.

**Formation et Qualification.** Promouvoir et développer activement les aptitudes professionnelles des employés à tous les niveaux au moyen de mesures adéquates de formation et de perfectionnement.

**Travail des enfants.** Instaurer une tolérance zéro en matière de travail des enfants et d'exploitation des enfants ou des adolescents sous toutes ses formes.

**Travail forcé.** Bannir toute forme de trafic d'êtres humains, d'esclavage, de travail forcé et/ou obligatoire.

**Éviction illégale.** Veiller à ce que les activités n'entraînent aucune éviction illégale de terres ou confiscation de terres, forêts ou ressources en eau.

**Recours aux forces de sécurité.** En cas de recours au personnel de sécurité, veillez à ce que la sécurité soit assurée de manière efficace, légale et responsable.

**Liberté syndicale et négociation collective.** Reconnaître et respecter la liberté d'association et les droits de négociation collective des employés.

**Discipline.** Traiter tous les employés avec dignité et respect. Imposer des mesures disciplinaires dans le respect des lois et normes nationales et internationales en vigueur ainsi que des droits de l'homme universellement reconnus.



## Code de Conduite Fournisseur

**Discrimination.** Respecter les lois en vigueur sur la discrimination au travail et intégrer dans la politique d'entreprise des éléments d'égalité des chances et de traitement.

**Harcèlement et exploitation au travail.** Respecter les lois en vigueur sur le harcèlement et l'exploitation au travail des employés. Veiller à ce que les employés ne fassent l'objet d'aucun harcèlement psychologique, verbal, sexuel ou physique ou de toute autre forme illégale d'exploitation sur le lieu de travail.

**Mécanisme de signalement.** Mettre en place et garantir pour les employés des mécanismes de signalement en matière de dénonciation d'agissements ayant trait aux droits de l'homme/à l'environnement dans la chaîne logistique en conformité avec les lois en vigueur, y compris les réglementations applicables à la chaîne logistique.

### Mise en œuvre

**Évalué par un service d'évaluation externe ESG.** Nous pensons qu'il est essentiel pour KRONOS et nos fournisseurs de rechercher des moyens de centraliser les informations ESG, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, pour répondre aux obligations réglementaires et à des fins de cohérence. Par conséquent, nous exigeons que nos fournisseurs effectuent une évaluation par un service d'évaluation externe ESG certifié qui utilise des principes internationalement acceptés pour les rapports de développement durable et maintienne au fil du temps au moins une note moyenne. Les évaluations doivent être fournies à KRONOS sur demande raisonnable. KRONOS maintient cette évaluation avec EcoVadis, qui est notre fournisseur sélectionné car ce service est largement utilisé par nos clients et nombre de nos fournisseurs.

**Signalement.** Les partenaires commerciaux doivent:

- (1) notifier KRONOS de tout comportement illégal ou contraire à l'éthique ayant un impact ou une implication pour KRONOS et
- (2) signaler à KRONOS toute violation potentielle du présent Code par eux-mêmes ou leurs fournisseurs dans la chaîne logistique.

**Audits.** KRONOS se réserve le droit de vérifier, surveiller et évaluer la conformité de ses partenaires commerciaux au présent Code de Conduite Fournisseur et attend de la part de ses partenaires commerciaux qu'ils mettent tout en œuvre pour instaurer des mécanismes de vérification auprès de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services.

**Conformité au Code de Conduite Fournisseur.** Les fournisseurs qui ne sont pas en conformité avec le présent Code s'exposent à la résiliation de leur contrat et à l'exclusion des futurs marchés passés par Kronos. Le non-respect du présent Code sera porté à la connaissance de la direction du partenaire commercial et, si nécessaire, des mesures correctives devront être prises dans des limites raisonnables. Les partenaires commerciaux devront rapidement mettre en œuvre ces mesures correctives.

### Confirmation

Engagements mutuels  
reconnus et acceptés par les parties\*:

KRONOS Worldwide, Inc.

Jim M. Buch  
Président et directeur général  
Juin 2022

\_\_\_\_\_  
Nom de l'entreprise partenaire commerciale

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom et titre en caractère d'imprimerie

*\*Le présent Code contient des obligations générales applicables à tous les partenaires commerciaux de KRONOS et ses filiales. Les dispositions contractuelles spécifiques qui définissent une norme supérieure supplantent les présentes obligations générales. En cas de conflit entre une loi en vigueur et le présent Code, la loi applicable prévaut.*